Les Ecluses de l'Art
art contemporain

APPEL À PROJETS 2027

RÉSIDENCES D'ARTISTES PLASTICIENS

L'association Les Écluses de l'Art, domiciliée à Béziers, lance un appel à projets pour des résidences d'artistes plasticiens au cours de l'année 2027.

LE CONTEXTE

Depuis 2015, l'association, reconnue d'intérêt général en 2019, agit pour la découverte, le développement et la promotion de l'art actuel sous toutes ses formes et supports.

Dans les objectifs fixés, son engagement prend la forme de résidences de création artistique, d'expositions de jeunes artistes et d'artistes déjà reconnus, d'actions de médiation culturelle et d'activités d'éducation artistique et culturelle conduites par les artistes.

C'est dans ce cadre que les Écluses de l'Art organise des résidences de création artistique pour les artistes plasticiens, dans plusieurs lieux patrimoniaux remarquables mis à disposition par la Ville de Béziers.

LES ATELIERS

Les Écluses de l'Art gère trois sites aménagés pour accueillir cinq ateliers :

. la Villa Antonine, avec deux ateliers et deux hébergements
. le Moulin Cordier, avec deux ateliers
. la Maison Relin, avec un atelier

La Villa Antonine





Le Moulin Cordier





La Maison Relin





LES OBJECTIFS DES RÉSIDENCES

1. Soutien à la création

Les artistes accueillis en résidence ont à mettre en œuvre le projet pour lequel leurs candidatures ont été retenues. Il pourra s'agir d'un temps de recherche ou d'un temps d'approfondissement de leur pratique. La finalité de la résidence n'est pas la conception d'une exposition ou d'une performance mais bien de donner du temps aux artistes, dans les conditions les plus optimales possibles, pour leur permettre de cheminer dans leur parcours de création.

2. Rencontres avec les publics

Le temps de la résidence doit favoriser les rencontres avec les publics sans que cela nuise au travail artistique. En concertation avec l'association, les artistes réserveront des moments de partage à l'occasion de visites de leurs ateliers et de leurs sorties de résidence.

3. Education artistique et culturelle

Les artistes qui en ont l'appétence et qui ont l'expérience de la conduite d'ateliers de pratique artistique, pourront transmettre leur art et leur savoir-faire auprès de publics préalablement déterminés, en partenariat avec les structures et associations qui collaborent avec l'association.

LES PÉRIODES ET DURÉES DES RÉSIDENCES

L'accueil des résidences aura lieu entre mars et décembre 2027.
Ces résidences pourront avoir plusieurs durées : de 3 à 10 mois.
Dans son dossier de candidature, chaque artiste devra préciser la durée de la résidence qu'il souhaite et, après sélection, cette durée sera arrêtée avec l'association, en fonction du planning général de l'occupation des ateliers.

. Villa Antonine, avec 2 ateliers : résidences de 6 mois, à partir du 2e semestre
. Moulin Cordier avec 2 ateliers : résidences de 5 ou 10 mois
. Maison Relin avec 1 atelier : résidences de 3, 5 ou 10 mois

L'HÉBERGEMENT

La Villa Antonine dispose de deux hébergements composés de parties privatives (chambres, salle de bain et sanitaires) et d'une partie commune (cuisine équipée et salon).
Ces hébergements peuvent être mis à la disposition des artistes domiciliés au-delà d'un périmètre de 50 km autour de Béziers.

Disponibilité des deux hébergements :

. un hébergement à compter du 1er mars 2027
. un hébergement à compter du 1er juillet 2027

Les hébergements ne sont pas réservés aux artistes qui occupent un atelier à la Villa Antonine.





LA BOURSE DE LA RÉSIDENCE

Chaque artiste en résidence bénéficiera d'une aide financière, sous forme d'un défraiement forfaitaire pour ses frais de matériel et fournitures, de déplacements, de repas et de logement éventuel.

Le montant de ce défraiement forfaitaire est fixé à 100 € par mois de résidence.

LE JURY

Un comité artistique composé du président de l'association et de personnalités qualifiées dans l'art contemporain, étudiera les candidatures et désignera les artistes lauréates et lauréats des résidences 2027.

LES CONDITIONS POUR CANDIDATER

- Pas de critère d'âge ni de nationalité
- Les duos et la collaboration d'artistes sont acceptés
- Avoir une activité artistique régulière, soit dans le cadre d'études supérieures en arts plastiques ou dans celui d'expositions ou dans celui d'accueils en résidence d'artistes

LES PIÈCES À FOURNIR

1. Un porte-folio en format PDF présentant les informations suivantes :

- une fiche de renseignement avec :
 . votre nom et votre prénom ;
 . éventuellement votre pseudonyme d'artiste ;
 . votre adresse postale ;
 . votre numéro à la Maison des artistes, ou le numéro URSSAF Limousin ou le numéro de SIRET ;
 . pour les artistes étrangers, un justificatif de votre statut d'artiste professionnel ;
 . votre numéro de téléphone ;
 . votre adresse de messagerie.

- une photocopie de votre pièce d'identité

- un justificatif de domicile de moins de trois mois

- une présentation, en français ou en anglais, n'excédant pas une page, de votre parcours et les expériences artistiques, incluant, éventuellement, des adresses de sites Web et de contenus sur les réseaux sociaux.

- une présentation, en français ou en anglais, n'excédant pas deux pages du projet artistique qui serait réalisé durant la résidence, précisant les techniques et les supports.

2. Des photographies d'œuvres réalisées

Au moins une dizaine de photographies d'œuvres récemment produites, en 300 dpi, format jpg, nommées comme suit : nom.prénom_numéro.jpg

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Lundi 21 décembre à minuit, uniquement en FTP (WeTransfer, SwissTransfer ou similaire).

Le jury délibèrera à la mi-janvier 2027.

ENVOI DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à envoyer à : **eclusesdart@gmail.com**

Nous ne pouvons pas répondre aux candidatures incomplètes, hors sujet ou ne respectant pas les critères demandés. Un mail accusant réception du dossier, vous sera adressé dans un délai de 7 jours après votre envoi.

Les Écluses de l'Art – Maison Relin, 2 rue Relin – 34500 Béziers

www.leseclusesdelart.com